

# Questions en prévision de l'établissement de la charge de travail

## Questions à se poser individuellement sur :

### → Le niveau de satisfaction :

- Suis-je satisfait(e) avec ma charge de travail actuelle?
- Ai-je le désir d'enlever ou d'ajouter des activités à ma charge de travail actuelle?
- Suis-je à l'aise de refuser ou de négocier la charge de travail qui m'est proposée?

### → Les fonctions professorales :

- Ai-je des activités liées aux trois (3) fonctions professorales (recherche, enseignement, vie académique) dans ma charge de travail?
- La répartition actuelle de ma charge entre les trois (3) fonctions professorales me convient-elle?

### → Les situations particulières :

- Cette année, suis-je en train de vivre une situation particulière qui impliquerait une modification à ma charge de travail?

## Questions à se poser collectivement en unité syndicale pour :

### → Créer un lieu de rencontre et discussion :

- Avons-nous planifié une rencontre d'unité de section syndicale pour discuter de la charge de travail?

### → Établir une vision commune :

- Avons-nous une idée commune (ou des aspects à réfléchir) en lien avec le concept de raisonnable d'une charge dans notre unité?
- Souhaitons-nous établir des normes partagées pour établir des charges de travail raisonnables et équitables?

### → Appliquer la procédure de notre unité :

- Avons-nous eu suffisamment de temps pour prendre connaissance des propositions sur les charges de travail et des ressources associées?
- Souhaitons-nous que le/la délégué(e) syndical(e) puisse assister, de manière optionnelle et sur base volontaire, à la réunion de discussion de la charge de travail entre le/la responsable d'unité et un(e) membre de l'unité, de sorte à créer une « triangulation »?

## Questions à poser à la direction d'unité sur :

### → Les fonctions professorales :

- Est-ce qu'on tient compte des trois (3) fonctions professorales dans l'établissement de la charge?
- Est-ce qu'on tient compte des critères de promotion (agrégation, titularisation) dans l'établissement des charges de travail?

### → Les situations particulières :

- Est-ce qu'on tient compte de ma situation particulière (voir la clause 3.6.09 de la convention collective)?

### → Les ressources :

- Est-ce que l'unité dispose des ressources suffisantes pour remplir les mandats qu'elle s'est donnés/la charge collective (programmes d'enseignement, structures en lien avec la recherche, autres responsabilités)?
- Y a-t-il des leviers d'action potentiels?